****

**Lancement du « 104 »**

**Établissement artistique de la Ville de Paris**

**&**

**Résidences d’artistes.**

**Situé dans la 19e arrondissement de Paris, le « 104 » , nouvel établissement artistique de la Ville de Paris, sera ouvert au public à compter du 11 octobre prochain tous les jours de 8h à 22h30.**

Avec ce projet, les directeurs du site Robert Cantarella et Frédéric Fisbach souhaitent décloisonner les arts sans pour autant forcer les rencontres, transmettre des savoir-faires, insister sur le processus et la recherche des résidents plutôt que sur leurs résultats et réunir entreprises artistiques et commerciales pour mieux produire. Le site s’étend en effet sur une surface totale de 39 000 m2, partagée en 16 ateliers de création, une pépinière d’entreprises, des commerces, un restaurant et un café.

**Les résidences du « 104 » sont destinées à des artistes de tout âge, territoire et discipline :**

* Danse
* Cinéma
* Ecriture
* Arts visuels et plastiques
* Musiques
* Mode
* Design
* Cirque
* Théâtre
* Arts numériques
* Paysagisme
* Architecture/Urbanisme

Leur durée varie selon les pratiques et les projets, **entre 3 et 10 mois**, période pendant laquelle les artistes bénéficient d’une bourse  et d’un soutien à la production. L’établissement offre exclusivement des espaces de travail. Des logements sont pourvus à proximité du site sur examen de dossier.

Dans la politique d’ouverture et d’échange du **« 104 »** avec le public, **la résidence est contractuelle** et postule l’accord des artistes sur le projet général du lieu, à savoir notamment **l’accessibilité des ateliers de création au public** au rythme de 3 fois par semaine, sur rendez-vous.

Le premier appel à projet du **« 104 »** a été proposé en septembre 2007.

6 projets avaient alors été retenus par le jury, composé d’artistes et de professionnels de différents horizons et nationalités. Les futurs résidents sont également originaires du monde entier : Barcelone, Oviedo, Marseille, Paris, Naplouse et Lima.

**Le deuxième appel à projet de résidence pour tous les arts est lancé depuis le 3 juillet, et la procédure de candidature – individuelle ou collective -  est disponible en français, anglais et espagnol sur le site** [**www.104.fr/fr/85-Appel\_a\_residence**](http://www.104.fr/fr/85-Appel_a_residence)**.**

**La date limite de dépôt des projets est fixée au 31 août 2008**. Un comité de 30 personnalités internationales représentatif de tous les champs de la création mis en place par le **« 104 »** examinera les projets dont **la sélection sera annoncée au mois d’octobre 2008**.

**Pour plus d’informations sur le « 104 » et ses résidences d’artistes :** [**www.104.fr**](http://www.104.fr)

\_\_\_\_\_\_\_